



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 15 février 2022

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 7/2022 du 03 janvier 2022 ;
- Entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 595'000.- (cinq cent nonante-cinq mille francs) destiné aux travaux pour les collecteurs ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Epalinges, le 15 février 2022.

Le Président :

Laurent BALSIGER



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA